

L'aspect économique et social de l'aménagement régional

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie**

Band (Jahr): **54 (1956)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dem Beschwerdeführer die bisherige landwirtschaftliche Nutzung seines Eigentums verbleibt. Glaubt der Grundeigentümer im Gegensatz dazu, daß er einem expropriationsähnlichen Eingriff der öffentlichen Gewalt ausgesetzt sei, so kann er die Einleitung des Expropriationsverfahrens beantragen, und in einem solchen Falle eröffnet die kantonale Prozeßgesetzgebung dem Grundeigentümer die Möglichkeit, seinen Anspruch auf Entschädigung als Kläger in einem Zivilprozeß durchzusetzen.

Von diesem Recht, seinen Entschädigungsanspruch durch den Richter beurteilen zu lassen, hat Sch. nicht Gebrauch gemacht. Er beruft sich daher zu Unrecht auf die Eigentumsgarantie, denn die zuständigen Behörden wollen ihm die Entschädigung gar nicht verweigern, wenn eine materielle Enteignung gemäß Richterspruch wirklich vorliegen sollte.

Aus all diesen Gründen wurde die *Beschwerde abgewiesen*. (Urteil vom 21. Dezember 1955.)

L'aspect économique et social de l'aménagement régional

La Suisse est aujourd'hui un des pays les plus industrialisés du monde. Parmi les nations européennes, elle occupe le 3^e rang, avec 45 % de la population active occupée dans l'industrie, et elle n'est dépassée que par la Belgique et la Grande-Bretagne.

Simultanément avec le développement industriel, la population de notre pays a doublé par rapport à 1850 et elle a subi une profonde modification de sa structure dans le sens d'une très forte urbanisation. En effet la Suisse comptait en 1850 huit agglomérations urbaines avec plus de 10000 habitants chacune et 154000 habitants en tout. C'était 6 % de la population totale du pays.

Aujourd'hui nous comptons cinq grandes villes avec plus de 100000 habitants chacune – et 1035000 habitants en tout. Les villes moyennes et petites (de 10000 à 100000 habitants) comptent 800000 habitants, ce qui fait 1835000 citadins ou 37 % du total de la population.

Cette urbanisation a coïncidé avec un progrès social certain. La concentration urbaine a permis l'épanouissement de l'enseignement supérieur des sciences, de la technique et des arts par la création d'institutions universitaires diverses, de laboratoires, d'hôpitaux universitaires, de bibliothèques, de musées, etc. L'histoire nous démontre que l'urbanisation n'est pas un mal en soi, bien au contraire, puisque les foyers de haute culture ne se trouvaient que dans les villes. Mais le rôle et la valeur des agglomérations urbaines pour le bien-être des hommes dépendent d'une loi non écrite, dont l'application ou l'inobservation sont décisives pour la réussite des créations de l'homme: il s'agit du principe de la juste mesure.

L'extension excessive d'une ville provoque toutes sortes de troubles dans l'organisme urbain, des troubles d'ordre circulatoire, économique, démographique et social. Le bilan du développement démesuré des grandes villes durant les cent dernières années nous donne la preuve que les grandes avantages d'une cité bien équilibrée et d'une juste mesure se

transforment petit à petit en inconvénients devenant toujours plus graves. Les signes des dangers d'une hypertrophie urbaine se manifestent de plus en plus en Suisse et nous ferons bien de ne pas les ignorer. Sans être pessimiste on doit tout de même mentionner l'extraordinaire vulnérabilité des grandes villes ainsi que les difficultés de leur ravitaillement en temps de guerre. Le problème de l'urbanisation en Suisse doit être placé et résolu dans le cadre plus général d'une symbiose entre l'agriculture et l'industrie.

Rappelons tout d'abord le fait que le sol de notre pays ne peut produire, en temps normal, de la nourriture que pour la moitié de sa population. L'autre moitié est dépendante de l'importation des produits nécessaires à sa subsistance. Mais ces marchandises importées, il faut les payer, il nous faut les échanger contre d'autres, qu'à notre tour nous devons exporter.

De ces faits résultent les conditions essentielles que voici pour garantir un avenir prospère de notre peuple:

- 1° Le maintien d'une agriculture saine.
- 2° La réalisation des meilleures possibilités de production pour l'industrie.
- 3° La sauvegarde des beautés naturelles du pays tout entier.

La base de notre économie nationale, de notre vie tout entière est le sol: La surface totale de ce sol mise à notre disposition est fixe, invariable. Ce bien a le caractère d'un monopole, et ce caractère de monopole s'accroît avec chaque naissance. La population qui vit et travaille aujourd'hui sur les 41 295 km² a doublé dans l'espace d'un siècle. La densité, qui fut en 1850 de 58 habitants/km², avait atteint 119 habitants/km² en 1954. Au vu de ces chiffres on saisit l'importance de notre postulat. Il faut que le sol soit utilisé au service de la prospérité commune et que tout abus de ce monopole puisse être empêché. L'équilibre, la symbiose entre l'agriculture et l'industrie pour le pays, n'est possible qu'en acceptant un contrôle sévère et efficace sur l'utilisation de ce monopole.

Nous avons parlé plus haut du rééquipement et de la modernisation de notre industrie. A l'examen de ce problème nous pouvons distinguer deux sortes de facteurs:

a) Les facteurs internes, qui se rapportent à toute amélioration à l'intérieur des usines et qui sont du ressort de la direction et du personnel de chaque fabrique.

b) Les facteurs externes, tels que le choix de l'emplacement de l'usine, conditions climatiques, l'aménagement des accès par routes, voie ferrée, eau, ensuite les possibilités d'extension, dépôts de matières premières, etc.

Nombreuses sont les usines disséminées dans nos grandes villes qui se trouvent coincées au milieu d'immeubles locatifs, les derniers recoins occupés par des hangars et des entrepôts, situations fâcheuses dues aux méthodes anarchiques de l'extension des villes du XIX^e siècle. Il y a de nombreux exemples d'usines dont la modernisation n'est possible qu'après le transfert sur un nouvel emplacement.

La solution de tous ces problèmes de la localisation et de l'équipement extérieur des industries ne peut être trouvée par les industriels seuls; elle doit être recherchée dans le cadre de l'aménagement local et régional, dans la coordination avec d'autres intérêts généraux et particuliers. La qualité et l'originalité des produits de notre industrie d'exportation sont et seront le résultat du travail d'un personnel de techniciens et d'ouvriers intelligents, habils, doués. Mais le maintien de ces qualités présuppose un standard de vie élevé du personnel industriel et de ses familles. Nous entendons par là non seulement une nourriture saine et abondante, des loisirs variés, mais surtout un logement ensoleillé et confortable. Il est indispensable que le temps laissé au repos permette la régénération physique et mental par le contact permanent avec la nature. Il s'agit ensuite d'éviter les gaspillages de temps et d'argent nécessaires pour les longs parcours entre le foyer et l'usine. Ce trafic de navette a pris des proportions considérables dans certains agglomérations urbaines, comme par exemple à Zurich.

Certes on ne peut nier les raisons qui justifiaient la création de très grandes villes, raisons d'ordre politique et militaire qui furent à l'origine de nombreuses grandes cités, raisons d'ordre commercial surtout pour les villes développées à proximité des grands ports maritimes. Il n'existe plus de raisons impératives pour continuer à développer les grandes villes. Ne doit-on pas empêcher que d'autres villes en arrivent à se trouver dans la même impasse que Zurich? Les villes de Bâle, Berne, Genève et Lausanne ont chacune une tâche importante à remplir dans le cadre du fédéralisme suisse. Il serait infiniment regrettable de voir comment ces villes perdraient petit à petit leur personnalité propre et marquée en se muant en villes essentiellement industrielles.

L'attrait que les grandes villes exerçaient sur les industries, fut une réalité pendant les premières décades du machinisme; il a perdu son sens aujourd'hui. Une décentralisation des industries est reconnue comme une nécessité dans tous les pays, où les solutions diffèrent, mais elle restent toutes basées sur un même principe. Citons l'exemple de l'Angleterre, où le problème fut à l'ordre du jour bien avant 1939. Des urbanistes, des industriels, des sociologues, des hommes d'Etat avec des commissions parlementaires se sont penchés sur la question et ont forgé une doctrine vivante qui est à la base du grand programme pour la reconstruction et le rééquipement industriel. Nous connaissons tous l'esprit des Anglais pour penser qu'il ne s'agit pas d'une fantaisie ou d'une utopie.

La solution suisse que nous essayons d'esquisser doit s'intégrer dans l'évolution générale de notre Etat fédératif et se baser sur les traditions suisses. Pour être acceptée par tous, elle doit offrir des avantages réels à l'agriculture, renforcer la position de la paysannerie d'une part, améliorer les conditions de production de l'industrie et assurer à la population industrielle un standard de vie élevé d'autre part.

A première vue on pourrait songer à canaliser le développement industriel vers la campagne, successivement vers tous les villages. Cette solution d'une décentralisation extrême compte de nombreux partisans

dans les milieux paysans et industriels. Des expériences récentes démontrent que la généralisation d'une solution pareille serait vouée à un échec complet. En effet, le rythme de la vie journalière du paysan est trop différent de celui d'un ouvrier. En voulant créer une harmonie entre les travailleurs de la terre et de l'usine on les trouverait dans deux camps opposés et le mécontentement réciproque troublerait la vie communale. Les ressources financières des communes de 2000 à 3000 habitants ne permettraient pas de satisfaire les besoins scolaires et culturels des familles du personnel industriel, de sorte que celles-ci quitteraient le village à la première occasion pour rentrer en ville.

Il faut donc tenir compte du fait que le personnel industriel suisse est habitué à la ville et qu'il n'acceptera pas de changer les avantages de la vie citadine contre les inconvénients du village. L'agglomération industrielle de l'avenir que nous proposons n'est viable que si elle réunit les avantages réels de la ville et ceux de la campagne. Nous savons que les Anglais envisagent le développement de villes pour 60 000 habitants, qui permettent la création d'un centre culturel suffisant. Nous pensons, et les preuves sont nombreuses en Suisse, qu'une agglomération ou une petite ville de 10 000 ou 30 000 habitants est parfaitement à même de satisfaire à ce point de vue tous les besoins essentiels et légitimes de la population. En effet presque toutes les localités suisses de 10 000 à 30 000 habitants possèdent un équipement culturel et scolaire remarquable.

Les nombreuses industries de toutes les branches et de toutes les grandeurs, qui s'y ont installées, se trouvent bien à l'aise et l'ambiance y est propice et agréable à la vie familiale et au développement de la personnalité de l'individu. Le contact immédiat des habitants avec la campagne est facile. Ces petites villes offrent des débouchés intéressants à l'agriculture environnante, le paysan livre ses produits à domicile. Ces petites villes mettent leurs institutions culturelles à la disposition de la population rurale et aident ainsi à les sortir de l'isolement. L'administration municipale est relativement simple, facile à contrôler et par conséquent moins coûteuse que pour les grandes villes.

Une enquête et une étude générales pour toute la Suisse devrait être entreprise par l'Association suisse pour le plan d'aménagement national et les différents groupes d'aménagement régional en collaboration avec les intéressés des milieux industriels, agricoles, etc. Cette enquête servirait de base pour porter la discussion devant un forum plus étendu. La réalisation d'un programme pareil, inspiré par les meilleures traditions suisses, est possible dans le cadre de l'article 2 de notre Constitution fédérale, et facilitée par les articles économiques. L'essentiel pour le moment est de discuter les différents aspects du problème dans un esprit de synthèse. Le citoyen suisse approuvera ensuite l'adaptation nécessaire de notre législation dès qu'il connaîtra la portée générale du problème et dès qu'il pourra juger avec son bon sens l'opportunité des mesures nécessaires. En attendant, il s'agit de faire appel à la collaboration volontaire des milieux intéressés, qui sera la meilleure garantie du succès final.

Nous nous permettons de souligner qu'il ne s'agit ici nullement d'une

fantaisie du planisme, mais qu'au moment où notre population atteint une densité telle, un laisser-aller nous conduirait à des erreurs dont les conséquences pour les générations futures seraient extrêmement graves.

Nous espérons que les villes à la taille de l'homme qui constitueront un contrepoids nécessaire et efficace aux grandes villes et qui formeront des éléments importants d'un fédéralisme constructif, seront considérées comme une solution typiquement suisse. Nous avons parlé au début du principe de la juste mesure. La solution que nous préconisons permet d'obtenir un optimum pour l'ensemble des problèmes de notre agriculture et de notre industrie, bases de notre économie nationale.

(Extrait d'un rapport de M. A. Bodmer, ingénieur, Berne)

Lavoro e industria per i Cantoni di montagna

(ASPAN) È un fatto generalmente noto che alcuni centri economici e industriali – soprattutto Zurigo – attirano a sé come grandi calamite l'esuberanza di popolazione dell'intera Svizzera, tutte le imprese che dispongono di forti capitali e le sedi principali di Società d'assicurazione e di Banche. Ciò avrà per conseguenza che la nostra democrazia – fondata sulla uguaglianza di diritti dei suoi 3000 Comuni – è in realtà dominata da due o tre punti sovrasviluppati come Zurigo.

Sebbene questa evoluzione sia deplorata da tanti circoli a causa delle sue conseguenze sociologiche e politiche, le grandi città posseggono così tanti privilegi attraenti – cominciando dalla sicurezza sociale nei tempi di disagio, dalle ottime scuole, dalle biblioteche e dai teatri sino al tasso d'imposta basso – che questo movimento centripeto non può più essere frenato.

Il Cantone montuoso d'Obwalden ha fatto per primo la prova di offrire alle aziende industriali, mediante un'adatta pianificazione, quei vantaggi ch'esse godrebbero in uno dei grandi centri economici cittadini. Con questa pianificazione si tratta tutt'altro che di un'amministrazione statale del mercato del lavoro; si tratta infatti di promuovere la pura economia privata, approfittando dei vantaggi naturali che una valle montana come l'Obwalden presenta.

Una pianificazione industriale come fu eseguita colà, ha da un lato il compito di separare una determinata zona che si presti a stabilire aziende industriali. Inoltre deve costatare sino a qual punto il Comune può partecipare allo sfruttamento di questa area con canalizzazioni, acquedotti, condutture elettriche, congiunzioni stradali ed eventualmente anche riduzioni tributarie. Infine, questa pianificazione determina – per evitare eventuali cattivi investimenti – quale genere di aziende industriali sarebbe raccomandabile nella rispettiva zona, e ciò tenendo conto delle proprietà speciali del luogo, delle condizioni generali del mercato e dell'offerta di mano d'opera.

Così, per esempio, l'industria edile e del legno ha esaurito per così dire totalmente le sue possibilità di espansione nell'Obwalden. La situazione dell'industria tessile è tesa in tutta la Svizzera. Per l'industria